

Image not found or type unknown



Frais de déplacements lies a une convocation judiciaire

Par **zweig21**, le **30/04/2011** à **11:33**

Bonjour, rnje suis retraite d'une administration , je suis convoque devant un juge d'instruction comme temoin dans le cadre d'une mission que j'ai executée lorsque j'etais en fonction . mon administration refuse de prendre en charge mes frais de déplacement occasionnés au motif que la protection statutaire ne peut etre activée que dans le cadre d'une mise en cause ; je ne suis pas d'accord avec cette explication , sur quelle base juridique puis contester cette decision devant le TA . Le recours hierarchique restant sans reponse depuis plus de deux mois . rnMerci de vos conseils .